



Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 07 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le **SEPT AVRIL** à 18 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Jean-Jacques EROLES, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 31 mars 2016.

Étaient présents :

M. EROLES, Mme MONTEIL-MACARD, Mme GUILLON, M. DUCASSE, M. CARDRON, Mme DELMAS, Mme SCHILTZ-ROUSSET, M. PASTOUREAU, Mme LAHON GRIMAUD, Mme LEONARD MOUSSAC, M. MAISONNAVE, Mme CHARTON, M. JOSEPH, Mme MOREAU, M. LABARTHE, Mme DECLE, Mme BADERSPACH, M. GARCIA, Mme PEYS SANCHEZ, M. BIRAMBEN, Mme DI CROLA, M. HENIN, Mme MAGNE, Mme GRONDONA, M. SAGNES, Mme KUGENER, M. PRADAYROL, Mme COINEAU, Mme BERNARD

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BIEHLER à M. EROLES
M. VERGNERES à Mme DELMAS
M. BERNARD à Mme LEONARD MOUSSAC
M. DAVET à M. SAGNES
Mme POULAIN à Mme GRONDONA
M. GRATEAU à M. PRADAYROL

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DELMAS

Rapporteur : Mme LAHON-GRIMAUD**DEL 2016-04-168****ADOPTION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE RELATIF AU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E)**

Mes chers collègues,

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", la création d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics dans chaque commune est à l'initiative du Maire.

L'article 2 du Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics fixe les modalités de son application.

La délibération du 09 juillet 2015 relative au lancement d'étude d'accessibilité a déterminé les modalités de mise en application de ces textes sur la commune de La Teste de Buch.

Les associations membres du comité de pilotage du P.A.V.E ont été conviées le 08 janvier 2016. Au vu des remarques émises par les participants et après analyse de ces dernières, le périmètre du P.A.V.E proposé a légèrement été modifié ; des axes à diagnostiquer ont été rajoutés :

- rue Jules Favre, de l'arrêt bus "Commissariat" jusqu'à l'avenue Charles de Gaulle (La Teste de Buch),
- avenue de la Garolle (Pyla sur Mer),
- rue Guynemer (Cazaux),
- rue Edmond Doré (Cazaux),
- allée André Lafon (Cazaux).

En conséquence je vous demande, mes chers collègues, après avis favorable de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 30 mars 2016 de bien vouloir :

- **APPROUVER** et **ACTER** le périmètre d'étude du P.A.V.E joint à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20160407-DEL2016_04_168b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Affichage : 11/04/2016

Le Maire de La Teste de Buch
Jean-Jacques EROLES

Jean-Jacques EROLES

Maire de La Teste de Buch

